

Délibération n° DELIB\_07\_ADM\_19\_12\_06\_REG\_INT



ÉCOLE	184 avenue de Luminy
SUPÉRIEURE	CS 70912
D'ART &	13288 Marseille Cedex 9
DE DESIGN	Tel : 04 91 82 30 42
MARSEILLE-	Fax : 04 91 82 30 11
MÉDITERRANÉE	www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE**  
 Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Règlement intérieur**

**Conseil d'Administration**

**Séance du 06 décembre 2019**

Délibération n° DELIB\_02\_ADM\_19\_12\_06\_REG\_INT

**L'an deux mille dix-neuf, le six décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 27 novembre 2019.

**VU**

le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 - les délibérations n° 22/06/11-04 du 22 juin 2011, n°18/10/11-06 du 18 octobre 2011, n°9/12/11-04 du 9 décembre 2011, n°10/07/12-04 du 10 juillet 2012, n°10/07/12-09 du 10 juillet 2012, n°21/09/12-05 01 du 21 septembre 2012, 22/06/11 04 du 22 juin 2011, 10/07/12 02 du 10 juillet 2012, 10\_05\_04\_13 du 5 avril 2013, n° 12/02/12\_7 du 21 février 2012, n° 02\_CA\_14\_12\_17 du 12 décembre 2014, n° 09/12/11\_04 du 9 décembre 2011, n° 10/07/17\_09 du 10 juillet 2012, n° 21/02/12\_03 du 21 février 2012, n° 10/07/12\_05 du 10 juillet 2012, n°11 RH 15 9\_18\_REG\_TPS\_TRAV du 18 septembre 2015, n°03\_RH\_15\_12\_11\_REG TPS TRAV du 11 décembre 2015, 04\_RH\_12\_11\_REGL\_INT ESADMM du 11 décembre 2015, 02\_ADM-REG INT ESADMM\_16\_03\_25 du 25 mars 2016, 07\_ADM REG INT\_ESADMM\_16\_10\_14 du 14 octobre 2016, DELIB\_07\_ADM\_16\_12\_09 REG\_INT\_ESADMM du 9 décembre 2016, DELIB\_04\_ADM\_17\_06\_20 REG\_INT\_ESADMM du 20 juin 2017, DELIB\_02\_ADM\_17\_12\_15 REG\_INT\_ESADMM du 15 décembre 2017, DELIB\_10\_ADM\_18\_07\_03 du 3 juillet 2018, DELIB\_12\_ADM\_19\_07\_17\_REG\_INT du 17 juillet 2019 ;



Délibération n° DEIB\_02\_ADM 19\_12\_06\_RFG\_INT

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

L'ESADMM a souhaité regrouper les délibérations relatives à l'organisation et au fonctionnement général de l'établissement, notamment sur les instances, l'administration générale, la pédagogie, les ressources humaines, la bibliothèque (...) dans un règlement intérieur qui pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modification de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

Les mises à jour suivantes sont proposées au Conseil d'administration :

- Modalités d'utilisation de véhicules de l'école par les étudiants lors d'événements culturels et artistiques, de workshops, diplômes, expositions... (page 18) ;

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Délibération n° DELIB\_02\_ADM\_19 12 06 REG INT

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,****DÉCIDE****Article 1** : d'approuver le règlement intérieur de l'établissement ci-joint (pièce jointe n°1).

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	-
Abstentions	-

**Fait à Marseille, le 6 décembre 2019.****La Présidente**

  
**Anne-Marie d'Estienne d'Orves**
**Transmise au représentant de l'Etat le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_02-DE  
Reçu le 09/12/2019

